

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

### **RECRUTEMENT RÉSERVÉ SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT (LOI SAUVADET)**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) La commission.....	3
1) La composition de la commission.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de ce recrutement réservé sans concours .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien .....	4
1) Les curriculum vitae et les lettres de candidatures : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
4) Les remarques générales sur l'oral.....	4
III. Les statistiques.....	5
A) Branche d'activité « maintenance des bâtiments », spécialité « électricité, électronique, électrotechnique ».....	5
B) Branche d'activité « hébergement », spécialité « restauration ».....	5
C) Branche d'activité « entretien, logistique, accueil et gardiennage », spécialité « agent polyvalent » .....	6

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

L'article 8 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, décrit de manière générale le déroulement de l'épreuve orale d'admission du recrutement réservé sans concours d'adjoint technique des administrations de l'État.

L'arrêté d'ouverture de ce recrutement précise ce texte et indique les éléments suivants :

*« La commission auditionne les candidats lors d'un entretien d'une durée de quinze minutes dont deux minutes au plus d'exposé du candidat sur son parcours et ses motivations. L'audition porte sur le parcours professionnel du candidat au sein du ministère de la culture et de ses établissements publics ainsi que sur ses motivations.*

*Le jour de l'audition, les candidats remettent aux membres de la commission trois exemplaires de leur curriculum vitae, rempli sous forme manuscrite ou dactylographiée, ainsi que trois exemplaires de leur lettre de candidature (manuscrite ou dactylographiée) ».*

À l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes, en prenant notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle.

### B) La commission

#### 1) La composition de la commission

La commission de ce recrutement réservé sans concours était composée des personnes suivantes :

##### Président de la commission :

- Monsieur Philippe PUCYLO, attaché d'administration de l'État principal, responsable événementiel, direction des publics, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

##### Membres de la commission :

- Monsieur Kamel ATARI, attaché d'administration de l'État, chef de la division juridique (juriste manager), direction générale de la sécurité civile de la gestion des crises, ministère de l'intérieur ;  
- Madame Mathilde GUILLARME, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau du fonctionnement des services, sous-direction des affaires immobilières et générales, secrétariat général ;  
- Madame Emmanuelle FAVRE, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la filière des professionnels des bibliothèques, service du livre et de la lecture, direction générale des médias et des industries culturelles.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

La commission a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec la commission afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce recrutement réservé sans concours : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ce recrutement réservé sans concours

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de limite de retour des curriculum vitae et des lettres de candidature	Le jour de l'audition
Date des épreuves orales	Le 26 juin 2018
Date de la réunion d'admission	Le 26 juin 2018

### B) L'entretien

La commission auditionne les candidats lors d'un entretien d'une durée de quinze minutes dont deux minutes au plus d'exposé du candidat sur son parcours et ses motivations. L'audition porte sur le parcours professionnel du candidat au sein du ministère de la culture et de ses établissements publics ainsi que sur ses motivations.

Le jour de l'audition, les candidats remettent aux membres de la commission trois exemplaires de leur curriculum vitae, rempli sous forme manuscrite ou dactylographiée, ainsi que trois exemplaires de leur lettre de candidature (manuscrite ou dactylographiée).

#### 1) Les curriculum vitae et les lettres de candidatures : constats et recommandations

Les huit candidats reçus avaient tous rédigé une lettre de motivation.

La plupart des candidats ont utilisés le modèle proposé dans le dossier de candidature ce qui a permis aux membres du jury d'avoir une présentation uniforme des parcours.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

Si certains candidats ont anticipé et préparé la présentation de leur parcours en moins de deux minutes, la majorité d'entre eux a improvisé une présentation qui a duré moins d'une minute. Le jury a dû aider les candidats en leur posant des questions pour qu'ils complètent leur présentation.

Il est à noter une forte disparité dans les profils et dans les formations initiales, laissant présager pour certains, un choix de reconversion professionnelle en rejoignant le ministère de la culture et pour d'autres, des aptitudes professionnelles mises au profit d'une réelle polyvalence dans l'exercice de leurs fonctions.

#### 3) L'entretien-discussion

Le déroulé de l'échange retenu par le jury a été d'aborder des questions d'ordre général (parcours du candidat, connaissances de leur environnement professionnel, de l'organisation du ministère...) puis les membres du jury ont échangé avec le candidat sur les spécificités du métier exercé et sur leurs motivations.

La durée de l'épreuve limitée à quinze minutes a été scrupuleusement observée.

#### 4) Les remarques générales sur l'oral

La forte représentation d'agents d'établissements publics est à noter. Une relative diversité des spécialités a également été représentée (agent polyvalent, électricien, cuisinier, ...).

Le jury conseille aux candidats de s'aider du modèle de CV qui leur a été mis à disposition par le bureau des concours afin de développer davantage les étapes de leur parcours ainsi que les compétences

acquises sur chacune d'elles et renchérir ainsi le caractère spécifique de leur parcours et la richesse de leur profil le cas échéant.

Les candidats font preuve d'un certain sens du service public et de compétences techniques propres à leur métier.

Le jury constate également un très fort attachement des candidats à leur structure d'affectation ainsi qu'une forte motivation pour le métier qu'ils y exercent.

L'attention des candidats est appelée sur la gestion du temps qui encadre strictement l'épreuve. Les candidats doivent préparer soigneusement et le plus clairement possible leur présentation de 2 minutes.

Une connaissance approximative du ministère et du statut est également relevée. Le jury conseille aux candidats de ne pas faire l'économie des formations proposées au sein du ministère.

### III. Les statistiques

Nombre total de postes offerts à cette session : 8.

Pour information, la commission a déclaré admis les candidats qui ont eu au-dessus de 10 sur 20.

#### A) Branche d'activité « maintenance des bâtiments », spécialité « électricité, électronique, électrotechnique »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1 poste.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	1	1	1
Femmes	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### B) Branche d'activité « hébergement », spécialité « restauration »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1 poste.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1
Femmes	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

C) Branche d'activité « entretien, logistique, accueil et gardiennage », spécialité « agent polyvalent »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 6 postes.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	8	2	2	2
Femmes	6	4	2	2
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

Seuil d'admission : 11 sur 20.

Amplitude des notes : de 11 à 13 sur 20.

Monsieur Philippe PUCYLO  
Président de la commission